

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUIN 2021 - ASSERMENTATION DES AUTORITES

Présidence : M. Etienne Roy, Préfet (1^{ère} partie)
M. Nicolas Bersier, Président (2^{ème} partie)

1^{ère} partie : Assermentation et élection du Président et du Secrétaire du Conseil communal

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'exercice des droits politiques, les autorités communales ont été élues le 7 mars 2021, de manière tacite pour le Syndic, les suppléants. Ces dernières se sont réunies pour être assermentées et élire le Président pour une année et le Secrétaire pour 5 ans.

Aucun recours n'a été présenté, M. le Préfet peut procéder à l'assermentation des autorités communales. Elle invite l'assemblée à se lever et donne lecture du serment. A l'appel de son nom, chaque conseillère et conseiller lève la main droite et déclare « Je le Promet ». 24 conseillers sont présents, deux se sont excusés.

A la fin de l'appel, M. le Préfet déclare que le Conseil communal de Vaulion est installé pour la législature 2021-2026.

Après avoir vérifié qu'il n'y a aucune incompatibilité selon l'art. 48 de la Loi sur les communes, Mme Caroline Paccaud, MM. Claude Goy, Claude Languetin, Bernard Martignier et Danilo Perotti sont assermentés par M. le Préfet.

La cérémonie d'assermentation est terminée, M. le Préfet invite l'assemblée à élire le Président et le Secrétaire du Conseil communal. Mme Valérie Meyer fonctionne comme secrétaire provisoire et Mme V. Moriceau et M. C. Magnenat comme scrutateurs.

La Loi sur les Communes, art. 11, al.3 permet une élection tacite pour le Président, le Vice-président, le secrétaire et vice-secrétaire et les scrutateurs et vice-scrutateurs.

Election du Président

M. Nicolas Bersier est proposé pour le poste de Président et accepte. Aucune autre proposition.

M. Nicolas Bersier est élu Président du Conseil communal tacitement.

Election du Secrétaire

Mme Valérie Meyer est proposée pour le poste de Secrétaire et accepte. Selon l'art. 14 du Règlement du Conseil communal, Mme Valérie Meyer peut être élue Secrétaire du Conseil. Aucune autre proposition.

Mme Valérie Meyer est élue Secrétaire du Conseil communal tacitement, pour les 5 ans de la législature.

M. le Préfet déclare que désormais le Conseil peut valablement délibérer et peut procéder aux élections nécessaires pour former le bureau. Il apporte les félicitations aux élus et les salutations de l'Etat de Vaud.

La Municipalité, ainsi que M. le Préfet se retirent afin que le Conseil puisse poursuivre ses débats.

2^{ème} partie : Elections supplémentaires

M. Nicolas Bersier adresse quelques mots à l'assemblée et lit l'ordre du jour. Ce dernier est accepté à l'unanimité. Il demande donc de procéder aux élections suivantes :

Election du Vice-Président

M. Michel Ortega est proposé pour le poste de Vice-Président et accepte. Aucune autre proposition.

M. Michel Ortega est élu Vice-Président à l'unanimité par un levé de main.

Election des Scrutateurs

MM. Pieric Magnenat et Dylan Roch sont proposés et acceptent. Aucune autre proposition.

MM. Pieric Magnenat et Dylan Roch sont élus à l'unanimité par un levé de main.

Election des suppléants

Mme Magali Reymond Chenuz et M. Nicolas Languetin sont proposés et acceptent. Aucune autre proposition.

Mme Magali Reymond Chenuz et M. Nicolas Languetin sont élus à l'unanimité par un levé de main.

Election du Vice-Secrétaire

Mme Véronique Moriceau est proposée et accepte. Aucune autre proposition.

Mme Véronique Moriceau est élue à l'unanimité par un levé de main.

Election de la Commission de Gestion 2021-2022

Sont proposés

- Bally Philippe, Président
- Fahrni Florine
- Goy Audrey
- Languetin Nicolas
- Roch Jonathan

La Commission de Gestion 2021-2022 est acceptée à l'unanimité par un levé de main.

Election de la commission permanente de recours en matière de taxes communales

Sont proposés et acceptent Mme Aude Fuchs, MM. Dany Moffrand, François Pythoud, Alexandre Tharin et Sacha Teutschmann.

Cette commission est élue à l'unanimité par un levé de main.

Election d'un délégué et d'un suppléant pour l'ASCOVABANO

Mme Véronique Dupraz-Rutz est proposée en tant que déléguée et Mme Annick Reymond en tant que suppléante et acceptent toutes les deux. Aucune autre proposition.

Mme Véronique Dupraz-Rutz est élue à l'unanimité en tant que déléguée et Mme Annick Reymond est élue à l'unanimité en tant que suppléante.

Le Président lève la séance, il est 20h02.

Le Président
N. Bersier

La Secrétaire
V. Meyer